

La ministre du Tourisme présente ses priorités

De la conférence de presse de Mme Elloumi-Rekik, on retiendra plusieurs mesures pour sauver la saison touristique et une déclaration publique en faveur de l'Open Sky.

Dans sa conférence de presse tenue hier à la Kasbah, Mme Elloumi-Rekik a présenté les priorités qu'elle donnera à son action pour les mois à venir afin, d'une part, de pallier les difficultés que rencontrent les entreprises du tourisme depuis 2011, et d'autre part, de faire face aux effets de l'attentat du Bardo.

Concernant le premier volet, objet du CMR du 10 mars 2015, on relève notamment :

- des facilités bancaires accordées aux hôtels pour mieux préparer la saison et assurer la qualité de leurs prestations ;
- la prise en charge par l'Etat des contributions patronales envers la CNSS des agences de voyages implantées à Tozeur et Douz, pour la période allant de 1999 à 2008. A ce propos, un projet de loi sera proposé à l'ARP ;
- la finalisation du plan d'aménagement de la région Fej El Attlal à Aïn Draham pour relancer l'investissement dans cette région ;
- l'ouverture de nouvelles liaisons aériennes sur les aéroports de Monastir et Enfidha par l'octroi d'autorisations à de nouvelles compagnies aériennes ;
- l'octroi d'autorisations pour la création de gîtes ruraux et de centres d'animation au sein des exploitations agricoles, sans changement de la vocation agricole de ces dernières.

Pour contrer les effets de l'attentat du Bardo, la ministre a annoncé la préparation d'un programme de soutien aux programmes aériens des TO ainsi qu'une série de visites dans les marchés émetteurs, comme ce fut le cas du marché français le 8 avril. Une campagne européenne de communication et de

relations publiques impliquant des leaders d'opinion locaux a été confiée à l'agence Publicis.

D'autres mesures prises sont d'ordre sécuritaire (sécurisation des circuits empruntés par les agences de voyages ainsi que l'exonération de taxes douanières des scanners à l'usage des hôtels) et touchant à l'environnement des hôtels (augmentation du budget du Fonds de protection de l'environnement de 7 à 10 millions de dinars).

Il est aussi question, en collaboration avec le ministère du Transport, d'un plan d'amélioration de la qualité des prestations des aéroports ; plan pour lequel a été constituée une commission permanente.

Les intérêts du pays avant ceux de Tunisair

A propos des nouvelles lignes aériennes sur Monastir et Enfidha, leur ouverture n'implique pas un quelconque début d'accord sur l'Open Sky avec l'Union Européenne, puisque Mme Elloumi a reconnu qu'aucune date n'a encore été fixée par le gouvernement pour une reprise des négociations à ce sujet.

Sur cette même question de l'Open Sky, Mme Elloumi-Rekik a semblé exprimer un sentiment personnel en déclarant qu' « *on ne peut pas sacrifier l'intérêt économique du pays pour préserver une entreprise* ». Elle a pu souligner dans ce même ordre d'idées que les réformes structurelles du secteur (Stratégie 4 + 1) restent parmi les priorités du ministère.